

No. : R-4270-2024 phase 1

---

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

Demandeur

et

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS  
RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU  
QUÉBEC -et- Als.**

Intervenants

---

**R-4270-2024 PHASE 1 - DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS  
D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES  
2023, 2024 ET 2025) ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉE 2025-2026)**

## **COMPILATION D'EXTRAITS**

**EN VUE DU CONTRE-INTERROGATOIRE DU PANEL DE HQTD**

**PAR LE RNCREQ**

## 1. INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE DE MAITRISE DE LA VÉGÉTATION

[B-0138](#), p. 7 :

**Tableau 1**  
**Indicateurs de performance**

	Unité de mesure	2018	2019	2020	2021	2022	Moy. 5 ans	2023	
41	<b>Indicateurs environnementaux</b>								
42	<u>Maîtrise intégrée de la végétation dans les emprises de lignes</u>								
43	▪ Superficie totale des emprises à entretenir	Hectares	179 144	179 144	179 536	179 436	179 543	179 361	181 677
44	▪ Superficie traitée mécaniquement	Hectares	13 977	12 209	14 742	16 966	18 811	15 341	20 460
45	▪ Superficie traitée sélectivement à l'aide de phytocides	Hectares	798	893	1 134	1 890	1 707	1 284	1 344
46	▪ Superficie traitée mécaniquement et sélectivement à l'aide de phytocides	Hectares	14 775	13 103	15 876	18 856	20 518	16 626	21 804

p. 8 :

### **H : Indicateurs environnementaux – Superficie traitée mécaniquement**

4 Les superficies traitées ont augmenté en 2023 de 31,1 % par rapport à la moyenne  
5 des cinq précédentes années (2018-2022) et de 8,7 % depuis 2022. Ces  
6 augmentations ont été rendues possibles à la suite de la mise en place d'actions  
7 permettant d'augmenter la capacité de réalisation des entrepreneurs.

Mémoire RNCREQ, [C-RNCREQ-0027](#), p. 6 :

Selon le site internet du Transporteur, celui-ci semble quand même utiliser des phytocides, en solution diluée, lors de la coupe mécanique sélective :

### **Coupe mécanique**

La méthode la plus utilisée pour dégager les emprises est la coupe mécanique sélective à l'aide de débroussailleuses manuelles.

Pour empêcher les rejets de souche, on peut appliquer une solution diluée de phytocide sur les souches. L'utilisation d'une débroussailleuse munie d'un système de pulvérisation permet de couper l'arbre et de traiter la souche en une seule opération<sup>1</sup>.

Ce n'est pas clair, mais il semble que des hectares traités de cette façon se trouvent aussi dans la catégorie « superficie traitée mécaniquement ».

R-3777-2011, [B-0010](#), p. 20 :

La maîtrise intégrée de la végétation (MIV) a pour objectif l'application du bon mode au bon endroit et au bon moment. Cette approche vise dans un premier temps à atteindre une stabilité du cycle de MIV. Des budgets spécifiques font d'ailleurs l'objet d'une demande dans la présente cause tarifaire. Progressivement la MIV entraînera une optimisation des cycles de retour des travaux d'entretien de la végétation dans les emprises. L'atteinte de cet objectif pourrait éventuellement générer des impacts positifs sur les coûts de transport (réduction du nombre d'interventions réduisant les coûts des matières premières, de transport, de main-d'œuvre, etc.).

---

<sup>1</sup> <https://www.hydroquebec.com/securite/vegetation/degagement-emprise-ligne-transport.html>

Mémoire RNCREQ, [C-RNCREQ-0027](#), p. 7 :

Pour mieux cerner la distinction entre les deux méthodes, le graphique suivant montre le pourcentage de la superficie à entretenir, selon la méthode utilisée.

